



## Divorce non resolu depuis 2004

Par la chinoise, le 18/11/2008 à 18:37

j' ai entamé une procédure de divorce à tort avec défense de sortie de territoire jusqu'aux sept ans de ma dernière (agée de 5ans) n'ayant pas eut satisfaction du compte rendu j'ai fait appel à mon avocat qui a transmis mon dossier à un autre avocat en a t-il le droit? sachant qu el'autre avocat à décidé de tout reprendre au début sans prendre comptde de mes exigences et me demande de rembourser les frais de mon mari d'un montant de 1000 euros alors que c'est moi qui l'attaque à tort.

Que puis-je faire? sachant que la procédure à été entamée depuis 2004 et qu'elle n'est toujours pas résolue !